

**ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
ÉVÉNEMENT « LES TROIS JOURNÉES ITALIENNES »**

MODIFICATION DE LA DATE DE LA TENUE DE CET ÉVÉNEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 23 août 2017, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) et du Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o)), afin de permettre la tenue de l'événement « Les trois journées italiennes » du 29 septembre au 1^{er} octobre 2017, au parc Garneau et sur les espaces de stationnement SQ 357 à SQ 360 en face du 6409, boulevard Monk, de 11 h à 21 h.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Le présent avis remplace ceux au même effet parus les 6 et 20 juillet 2017.

Montréal, le 24 août 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement